

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

* REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE MATOMB



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

* CENTRE REGION

NYONG AND EKELLE DIVISION

MATOMB COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N°011 /DM/C/MAT/SIGAM/2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF DOSSIER DE CONSULTATION N°002/DC/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE 04172-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/A DU 26 MAI 2025 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE MANGUEN 2 – LISSE DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CEN:RE A L'ENTREPRISE ANDREW SARL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès établissements Publics ;
Vu la décision municipale n°17/DM/C/MAT/SIGAMP du 18 décembre 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu la demande de cotation N°002/DC/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/205 DU 04 JUIN 2025 suivant autorisation de gre a gré n° 04172-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/A du 26 mai 2025 pour les travaux d'extension de l'électrification rurale MANGUEN 2 – LISSE dans la commune de Matomb;
Vu le rapport du comité Ad Hoc d'évaluation des Offres du Dossier de Consultation N°002/DC /R-CE/D-NK/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2025 du 04 juin 2025 autorisation de gré à gré n° 04172-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/A du 26 mai 2025 pour les travaux d'extension de l'électrification rurale MANGUEN 2 – LISSE dans la commune de Matomb;

Considérant les nécessités de services ,

D E C I D E:

Article 1er.- Est attribué pour compter de la date de signature de la présente Décision à l'entreprise ANDREW SARL BP: 25573 YAOUNDE, Tel: 699 35 28 15 la lettre commande relative au Dossier de Consultation N°002/DC/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/205 DU 04 JUIN 2025 suivant autorisation de gre à gré n° 04172-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/A du 26 mai 2025 pour les travaux d'extension de l'électrification rurale MANGUEN 2 – LISSE dans la commune de Matomb Département du Nyong et Kelle, région du centre:

Article 2 . Le montant du marché s'élève à la somme de : 50 000 000 FCFA (Cinquante millions Franc CFA) toutes taxes comprises pour un délai d'exécution de cent-vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 2.- La présente décision sera publiée puis communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Préf/INNEKA
- MINMAP
- ARMP/Centre
- Pd/CIMP/Matomb

Matomb, le 24 JUIN 2025

LE MAIRE,

